

Rapport de mission de repérage amiante avant travaux sur enrobés

Numéro de dossier : 2023-07-42105-UNIVERSITÉ-DE-LYON -
Date du repérage : BATIMENT SAONE
27/06/2023

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires : Norme NFX 43-050 et suivant les dispositions de la norme NF ICO 18287.

Localisation du dossier

Adresse : Rue : **3 Quai Chauveau**
Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Bâtiment Saône**
Code postal, ville : . **69009 LYON**

Périmètre de repérage : **Contour extérieur du bâtiment**

Type de logement : /
Fonction principale du bâtiment : **Autre bâtiment de culture et de loisirs**
Date du permis : **< 1997**

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) : Nom et prénom : ... **CNSMD**
Adresse : **3 QUAI CHAUVÉAU C.P.120 F**
69266 LYON CEDEX 09

Le commanditaire : Nom et prénom : ... **UNIVERSITE DE LYON**
Adresse : **92 Rue Pasteur - CS 30122**
69361 LYON CEDEX 07

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	Romain Creuzaud	Opérateur de repérage	B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM	Obtention : 03/07/2022 Échéance : 02/07/2029 N° de certification : B2C-0562
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				

Raison sociale de l'entreprise : **AGENCE SOCOBAT LYON** (Numéro SIRET : **45307976600086**)
Adresse : **17 chemin du CHARROI, 69300 CALUIRE-**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD SA**
Numéro de police et date de validité : **5411202104 - 01/07/2024**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 09/11/2023, remis au propriétaire le 09/11/2023
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 26 pages

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan de localisation
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.1 Liste des carottes et couches affiliées
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport :

- **il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent moins de 50mg/kg de HAP.**
- **il a été repéré des matériaux et produits susceptibles (*) de contenir de l'amiante : après analyses, ils ne contiennent pas d'amiante.**

(*) : « **Matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante** » : matériau ou produit contenant naturellement de l'amiante ou dont la composition a intégré de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication et pour lequel la présence ou l'absence d'amiante n'a pas été démontrée

Liste des carottes contenant de l'amiante ou des HAP :

Carotte	Localisation	Conclusion HAP	Conclusion Amiante
Néant	-		

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Laboratoire EUROFINs Bât Nord

Adresse : 557 Chemin de Noyelles 69110 HENIN-BEAUMONT

Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-1593

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre d'un contrôle du revêtement bitumineux, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer la localisation des matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le périmètre de repérage effectif

Etendu de la zone de contrôle :

Démolition totale

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux zones analysées	Non

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 10/11/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 27/06/2023

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Mme Marie GAREL

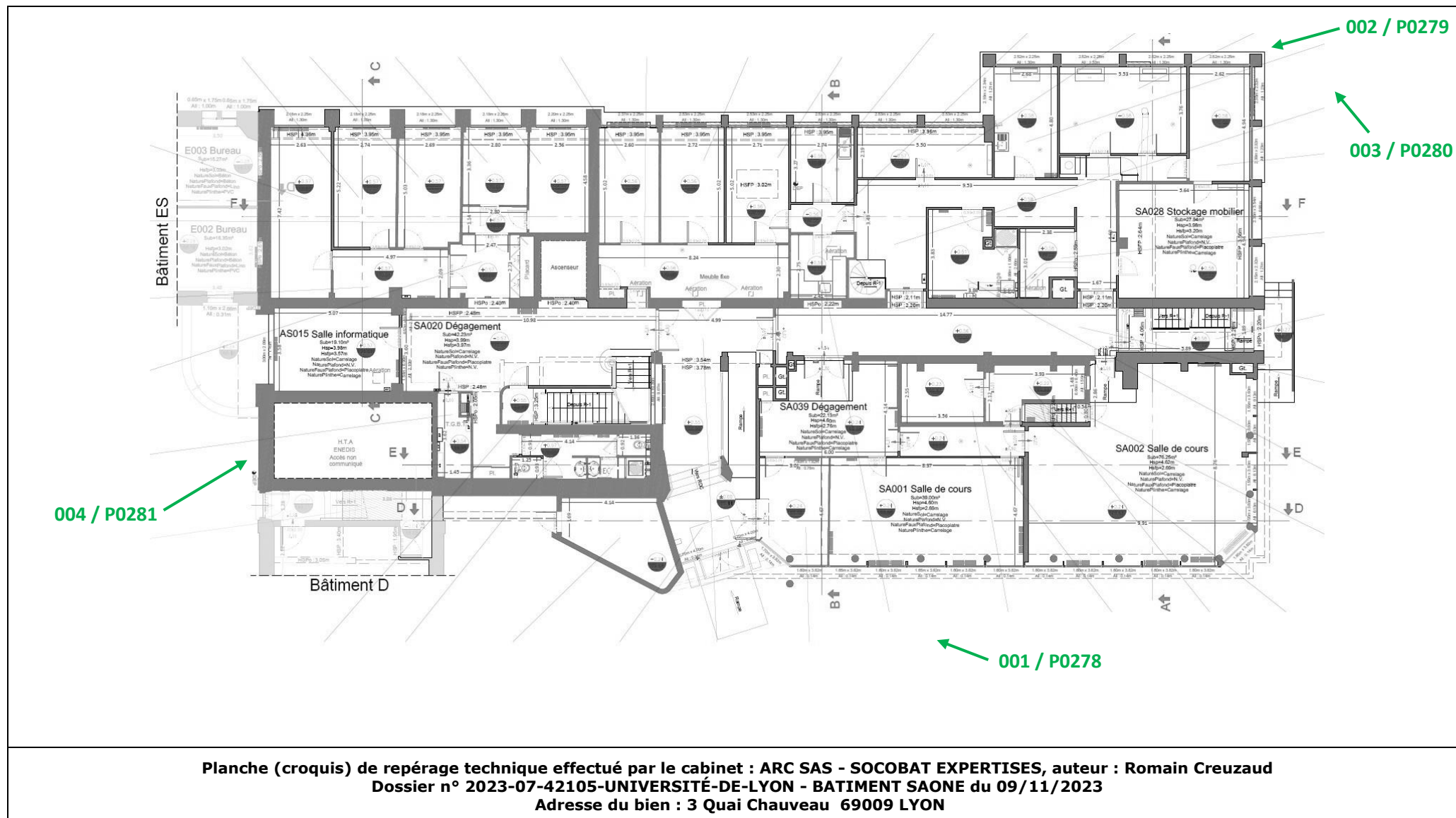
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage ne s'est pas déroulée conformément aux prescriptions de la norme Norme NFX 43-050 et suivant les dispositions de la norme NF ICO 18287.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site			X

4.4 Plan de localisation

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.



5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des carottes et couches affiliées :

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : 001 / P0278

Localisation

	CP / Commune : 69009 LYON	Précision : Bâtiment Saône - 3 Quai Chauveau
--	---------------------------	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/09/2023	
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : 002 / P0279

Localisation

	CP / Commune : 69009 LYON	Précision : Bâtiment Saône - 3 Quai Chauveau
--	---------------------------	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/09/2023	
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : 003 / P0280

Localisation

	CP / Commune : 69009 LYON	Précision : Bâtiment Saône - 3 Quai Chauveau
--	---------------------------	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/09/2023	
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : 004 / P0281

Localisation

	CP / Commune : 69009 LYON	Précision : Bâtiment Saône - 3 Quai Chauveau
--	---------------------------	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/09/2023	
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

6. – Signatures

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C** 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)*

Fait à **CALUIRE**, le **09/11/2023**

Par : Romain Creuzaud



Cachet de l'entreprise

SOCOBAT Expertises
17 chemin du Charroi
69300 CALUIRE
Tél. 04 78 28 95 49
Fax 04 78 28 72 01
SIREN 453 079 766

ANNEXES

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Rapports d'essais

7.2 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Rapports d'essais

Copie des rapports d'essais :



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

A.R.C.
Monsieur Romain CREUZAUD
17 Chemin du Charroi
69300 CALUIRE ET CUIRE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-114791-01 Date d'émission de rapport : 29/09/2023 15:48 Page 1/6
Annule et remplace la version AR-23-HB-112511-01 ayant pour date d'émission le 21/09/2023 à 23:33, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23N034517 Date de réception : 20/09/2023 Date d'analyse : 21/09/2023
Référence dossier Client: PEKSB : Analyse des composants liant + granulats avec séparation PLSXC : HAP sur enrobés ne contenant pas d'amiante Dossier: 2023-07-42105-UNIVERSITE-DE-LYON - BATIMENT SAONE
Les résultats d'analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), réalisée par Eurofins Analyses pour l'Environnement France sont joints en annexe à ce rapport.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-1	P0278 - - - - - Enrobe cour - Extérieur	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée * non conclusive
001-2	P0278 - - - - - Enrobe cour - Extérieur	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante * non détectées
001-3	P0278 - - - - - Enrobe cour - Extérieur	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée * non conclusive
001-4	P0278 - - - - - Enrobe cour - Extérieur	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante * non détectées
001-5	P0278 - - - - - Enrobe cour - Extérieur	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée * non conclusive

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-114791-01 Date d'émission de rapport : 29/09/2023 15:48 Page 2/6
Annule et remplace la version AR-23-HB-112511-01 ayant pour date d'émission le 21/09/2023 à 23:33, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23N034517 Date de réception : 20/09/2023 Date d'analyse : 21/09/2023
Référence dossier Client: PEKSB : Analyse des composants liant + granulats avec séparation PLSXC : HAP sur enrobés
ne contenant pas d'amiante Dossier: 2023-07-42105-UNIVERSITE-DE-LYON - BATIMENT SAONE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-6	P0278 - - - - - Enrobe cour - Extérieur	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
001-7	P0278 - - - - - Enrobe cour - Extérieur	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002-1	P0279 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
002-2	P0279 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002-3	P0279 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
002-4	P0279 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-114791-01 Date d'émission de rapport : 29/09/2023 15:48 Page 3/6
Annule et remplace la version AR-23-HB-112511-01 ayant pour date d'émission le 21/09/2023 à 23:33, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23N034517 Date de réception : 20/09/2023 Date d'analyse : 21/09/2023
Référence dossier Client: PEKSB : Analyse des composants liant + granulats avec séparation PLSXC : HAP sur enrobés ne contenant pas d'amiante Dossier: 2023-07-42105-UNIVERSITE-DE-LYON - BATIMENT SAONE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002-5	P0279 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
002-6	P0279 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002-7	P0279 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003-1	P0280 - - - - - Enrobe acces vehicule - Extérieur	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
003-2	P0280 - - - - - Enrobe acces vehicule - Extérieur	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MET * / FPDV	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003-3	P0280 - - - - - Enrobe acces vehicule - Extérieur	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-114791-01 Date d'émission de rapport : 29/09/2023 15:48 Page 4/6
Annule et remplace la version AR-23-HB-112511-01 ayant pour date d'émission le 21/09/2023 à 23:33, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23N034517 Date de réception : 20/09/2023 Date d'analyse : 21/09/2023
Référence dossier Client: PEKSB : Analyse des composants liant + granulats avec séparation PLSXC : HAP sur enrobés ne contenant pas d'amiante Dossier: 2023-07-42105-UNIVERSITE-DE-LYON - BATIMENT SAONE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003-4	P0280 - - - - Enrobe acces vehicule - Exterieur	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET / FPDV *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003-5	P0280 - - - - Enrobe acces vehicule - Exterieur	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP / FME3 *	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
003-6	P0280 - - - - Enrobe acces vehicule - Exterieur	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET / FPDV *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003-7	P0280 - - - - Enrobe acces vehicule - Exterieur	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET / FPDV *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004-1	P0281 - - - - Enrobe trottoir - Exterieur	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MOLP / FME3 *	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
004-2	P0281 - - - - Enrobe trottoir - Exterieur	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MET / M2RG *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-114791-01 Date d'émission de rapport : 29/09/2023 15:48 Page 5/6
Annule et remplace la version AR-23-HB-112511-01 ayant pour date d'émission le 21/09/2023 à 23:33, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23N034517 Date de réception : 20/09/2023 Date d'analyse : 21/09/2023
Référence dossier Client: PEKSB : Analyse des composants liant + granulats avec séparation PLSXC : HAP sur enrobés ne contenant pas d'amiante Dossier: 2023-07-42105-UNIVERSITE-DE-LYON - BATIMENT SAONE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004-3	P0281 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
004-4	P0281 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004-5	P0281 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
004-6	P0281 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004-7	P0281 - - - - - Enrobe trottoir - Extérieur	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET * / M2RG	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :
28 analyses au laboratoire dont 16 par la technique identifiée sous le terme MET et 12 par la technique identifiée sous le terme MOLP.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-114791-01 Date d'émission de rapport : 29/09/2023 15:48 Page 6/6
Annule et remplace la version AR-23-HB-112511-01 ayant pour date d'émission le 21/09/2023 à 23:33, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23N034517 Date de réception : 20/09/2023 Date d'analyse : 21/09/2023
Référence dossier Client: PEKSB : Analyse des composants liant + granulats avec séparation PLSXC : HAP sur enrobés ne contenant pas d'amiante Dossier: 2023-07-42105-UNIVERSITE-DE-LYON - BATIMENT SAONE

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050 et IMA « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n° 0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Sébastien Villez
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles, PA du Pommier

F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

Page 1/5

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT NORD SAS**
Réception résultat
EUROFINS ABN
557 chemin de Noyelles
Parc du Pommier
62110 HENIN BEAUMONT

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E176528

Version du : 29/09/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-200694-01

Date de réception technique : 23/09/2023

Première date de réception physique : 23/09/2023

Référence Dossier :

Référence Commande : EUFRHB200022368

Coordinateur de Projets Clients : Elisa Gitzhofer / ElisaGitzhofer@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Matériaux routiers	(ROU)	23N034517-001 - P0278 - - - - Enrobe cour - Extérieur
002	Matériaux routiers	(ROU)	23N034517-002 - P0279 - - - - Enrobe trottoir - Extérieur
003	Matériaux routiers	(ROU)	23N034517-003 - P0280 - - - - Enrobe acces vehicule - Extérieur
004	Matériaux routiers	(ROU)	23N034517-004 - P0281 - - - - Enrobe trottoir - Extérieur

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverny
5, rue d'Oterswiller - 67700 Saverny
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

Page 2/5

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E176528

Version du : 29/09/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-200694-01

Date de réception technique : 23/09/2023

Première date de réception physique : 23/09/2023

Référence Dossier :

Référence Commande : EUFRHB200022368

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

001	002	003	004
23N034517-001	23N034517-002	23N034517-003	23N034517-004
ROU	ROU	ROU	ROU
26/09/2023	26/09/2023	26/09/2023	26/09/2023
7.3°C	7.3°C	7.3°C	7.3°C

Préparation Physico-Chimique

LS6XB : Prétraitement de l'échantillon

Concassage

Homogénéisation

*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSQA7 : HAPs 16 composés - délai Express

Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Somme des HAP	mg/kg M.S.		<0.50		<0.50		<0.50		<0.50

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

Page 3/5

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E176528

Version du : 29/09/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-200694-01

Date de réception technique : 23/09/2023

Première date de réception physique : 23/09/2023

Référence Dossier :

Référence Commande : EUFRHB200022368

Observations	N° d'échantillon	Référence client
ROU : Les résultats d'analyses sont rendus par rapport à une matière sèche déterminée par défaut	(001) (002) (003) (004)	23N034517-001 / 23N034517-002 / 23N034517-003 / 23N034517-004 /



Marion Medina
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Detail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

Annexe technique

Dossier N° : 23E176528

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-200694-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EUFRHB200022368

Matériaux routiers

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS6XB	Prétraitement de l'échantillon Concassage Homogénéisation	Broyage [Broyage et homogénéisation] - NF EN 15002				Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LSQA7	HAPs 16 composés - délai Express	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - Méthode interne				
	Dibenzo(a,h)anthracène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.5	48%	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Benzo(ghi)Pérylène		0.5	48%	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.5	37%	mg/kg M.S.	
	Acénaphthène		0.5	30%	mg/kg M.S.	
	Naphtalène		0.5	40%	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Benzo(a)pyrène		0.5	32%	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.5	46%	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.5	38%	mg/kg M.S.	
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.5	43%	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.5	47%	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.5	47%	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.5	45%	mg/kg M.S.	
	Somme des HAP				mg/kg M.S.	

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

Page 5/5

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 23E176528

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-200694-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EUFRHB200022368

Matériaux routiers

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	23N034517-001		23/09/2023	23/09/2023		
002	23N034517-002		23/09/2023	23/09/2023		
003	23N034517-003		23/09/2023	23/09/2023		
004	23N034517-004		23/09/2023	23/09/2023		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

7.2 - Annexe - Autres documents

Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

AGENT

M BEGUINOT HERVE
ROND POINT DU PEROLLIER
29 CHEMIN DE VILLENEUVE
69130 ECULLY
Tél : 0437502880
Email : AGENCE.BEGUINOT@AXA.FR
Portefeuille : 0069111144

SAS ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE FR

Vos références :

Contrat n° **5411202104**
Client n° 1403569804

AXA France IARD, atteste que :

**SAS ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 5411202104** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n° 1 : Diagnostic réglementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
 - L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L. 125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.
 - Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L. 133-11-1 du Code de la Santé Publique
 - L'information sur la présence d'un risque de mэрule
 - Diagnostic Audit Energétique dans les maisons individuelles **à l'exclusion de toute une mission de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.**

Activité n° 2 :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/4

1D062620230601

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre réglementaire
- Etat parasitaire
- Loi Carrez
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Etat des lieux
- Evaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
- Mesurage Loi Boutin
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant relocation
- Diagnostic amiante avant-vente
- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic PEMD
- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découlent pour ses clients.
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis - Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse QAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie
- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et/ ou les mâchefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition **A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.**

Il est précisé que l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.

- Diagnostic technique global, **les missions de maîtrise d'œuvre construction restant exclues de la garantie du contrat.**
- Elaboration d'un Projet de PPT (Plan Pluriannuel de Travaux) **à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil.**

A L'EXCLUSION :

- **DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE**

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/4

- **DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION
REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION
IMMOBILIERE.**

Activité n° 3 :

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

A l'exclusion, pour l'ensemble de toutes les activités, de :

- **Toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante,**
- **Toute immixtion en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les Articles 1792 à 1792-6 du Code Civil, des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction de de l'Habitat, des missions relevant de bureau d'études,**
- **Toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industrielles.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2023** au **01/07/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ECULLY le 19 juin 2023
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/4

Contrat n° 5411202104
Client n° 1403569804

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 200 000 € par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés	300 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	2 500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	Non souscrite

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

4/4

 CERTIFICATION DE PERSONNES Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr	 Bureau Contrôle Certification	N° de certification B2C 0562
CERTIFICATION DE PERSONNES attribuée à : Romain CREUZAUD Dans les domaines suivants :		
Amiante sans mention : Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante		
Obtenu le : 03/07/2022		Valable jusqu'au : 02/07/2029*
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.		
Amiante avec mention : Secteur Bbis : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante		
Obtenu le : 03/07/2022		Valable jusqu'au : 02/07/2029*
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.		
Certification Plomb : Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).		
Obtenu le : 25/07/2018		Valable jusqu'au : 24/07/2023*
Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
Certification DPE : Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.		
Obtenu le : 02/11/2018		Valable jusqu'au : 01/11/2023*
Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
Certification Électricité : État de l'installation intérieur d'électricité.		
Obtenu le : 02/11/2018		Valable jusqu'au : 01/11/2023*
Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
Certification Gaz : État de l'installation intérieure de gaz.		
Obtenu le : 25/07/2018		Valable jusqu'au : 24/07/2023*
Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
Fait à STRASBOURG, le 01 juillet 2022		
		Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER 
*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance. La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com		
24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com		

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible